

## De la transition énergétique à la transition architecturale

*Tribune de Bernard Mauplot, Président de l'Ordre des architectes d'Île-de-France*

L'amélioration des performances énergétiques des logements existants à travers leur réhabilitation est une occasion historique d'amélioration architecturale de notre cadre de vie.

Le déficit de conscience de l'intérêt public de la création architecturale dans notre société est par bien des aspects comparable au déficit de conscience qu'a connu l'intérêt public des enjeux écologiques. Le premier perdure. Le second a pénétré les esprits, puis les politiques gouvernementales, et pousse aujourd'hui les acteurs économiques à raisonner autrement pour prendre en compte cette nouvelle demande sociétale.

La transition énergétique portée par notre gouvernement en est une des illustrations. Elle passe par une évolution des modes de production de l'énergie, et par la recherche d'une des énergies la plus importante : celle que l'on ne consomme pas.

On le sait, les consommations liées au chauffage de nos logements prennent une part majeure dans cette recherche d'efficacité énergétique. L'évolution des réglementations thermiques, les bâtiments basse consommation et les constructions à énergie positive préparent l'avenir. Les architectes apportent leur savoir faire au cœur de cette révolution conceptuelle des modes de production du bâtiment. Cela ne suffira pas.

En effet, l'enjeu de la qualité de notre cadre bâti pour des dizaines d'années à venir n'est pas là. Il réside dans notre capacité collective à valoriser et transformer l'héritage du passé, c'est-à-dire le parc de logements existant, dont 80 % génère une surconsommation d'énergie. Les architectes ne sont pas à l'écart de cet enjeu, et doivent se mobiliser pour y répondre en investissant ce grand chantier de société.

Au moment où des programmes gouvernementaux ambitieux proposent de réhabiliter des millions de logements, dans le but d'améliorer l'isolation thermique des bâtiments, il n'est pas concevable que les moyens et les aides consentis par l'Etat ne soient pas accompagnés d'une incitation à recourir à l'intervention d'un architecte dans les solutions à mettre en œuvre. Non pour leur concéder une part de marché, mais pour rendre durable le fruit de cet effort collectif.

Pour dire les choses simplement, l'économie d'énergie en matière de logement passe par l'isolation thermique du parc existant :

- Soit on isole par l'extérieur, et la transformation des façades change souvent radicalement l'aspect du bâti, (modification des revêtements, changement des menuiseries extérieures) pour le meilleur ou pour le pire. Les expériences du passé nous montrent les erreurs à ne pas re-commettre : bâtiments banalisés, souvent défigurés, puis stigmatisés, qui ne trouvent pas leur place durablement dans notre cadre de vie.
- Soit on isole par l'intérieur, et les incidences sur la surface habitable des logements ne sont pas négligeables. Elles sont souvent le révélateur de la nécessité de repenser la conception même du logement, en termes d'organisation typologique, de répartition des surfaces disponibles, de qualité de vie.

Les architectes savent prendre en compte l'ensemble de ces données et proposer des solutions à même de répondre aux enjeux énergétiques portés aujourd'hui par la société. Ils

sont formés pour cela, et mettront leur expertise au service de l'intérêt public, pour peu qu'on les écoute.

Le recours à l'architecte dans les opérations de réhabilitation n'est pas obligatoire dès lors qu'elles n'appellent pas de permis de construire, mais il est nécessaire. Se priver de la compétence de l'architecte et de la plus value qu'il peut apporter dans la réhabilitation des logements serait une erreur politique, au sens premier du terme.

C'est l'occasion de prendre en compte un des aspects du développement durable, encore ignoré du plus grand nombre : la qualité du cadre de vie dans sa dimension spatiale et culturelle.

**Parce que c'est un choix de société, il est temps d'associer à la transition énergétique la transition architecturale.**

Bernard Mauplot  
Président de l'Ordre des architectes d'Île-de-France